

**Fiche de Données de  
Sécurité**  
**Peinture d'émondage Wilson  
Block Out**



### 1. Identification

Nom du produit	Peinture d'émondage Wilson Block Out
Code du produit	7906240
Numéro d'homologation	N/A
Autres moyens d'identification	059-3797-8.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Revêtement et scellage.
Fabricant	Premier Tech Home & Garden Inc 1, avenue Premier Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6C1 CANADA  Tél. (418) 863-7878 <a href="http://www.pthomeandgarden.com">www.pthomeandgarden.com</a>
Numéro de téléphone en cas d'urgence	1-800-268-2806

### 2. Identification des dangers

Résumé	Aérosol inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Ne pas ingérer. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
--------	--

**SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012**



Aérosols inflammables (Catégorie 1)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)  
Cancérogénicité (Catégories 2)

#### DANGER

H222 : Aérosol extrêmement inflammable  
H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P405 : Garder sous clef.  
 P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Oxyde de diméthyle	115-10-6	15 - 40 %
Butan-2-ol	78-92-2	3 - 7 %
Diacétone alcool	123-42-2	1 - 5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	0.1 - 1 %
Noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1 %
{{(2-Éthylhexyl)oxy)méthyl}oxirane produits de réaction avec l'éther (2:1) du polyéthylèneglycol avec le 2,4,7,9-tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol	857892-58-1	0.1 - 1 %
Glycol de propylène	57-55-6	0.1 - 1 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	<b>IMMÉDIATEMENT!</b> Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	<b>NE PAS FAIRE VOMIR</b> , sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. En cas d'ingestion d'une grande quantité, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information supplémentaire.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux.
<b>Note au médecin</b>	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aérosol inflammable. Peut s'enflammer au contact d'une source d'ignition. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.

<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.
--	---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer toutes les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer avec un linge et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Ne pas vaporiser directement dans les flammes ou sur une surface très chaude. Éviter les températures au delà de 50 °C. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	5 à 35°C (41 à 95°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Butan-2-ol : 2000 ppm. Diacétone alcool : 1800 ppm. Alcool isopropylique : 2000 ppm. Noir de carbone : 1750 mg/m <sup>3</sup> .				
Oxyde de diméthyle	VEMP (8h)		1000 ppm		BC
			1000 ppm	1880 mg/m <sup>3</sup>	US AIHA
Butan-2-ol	VEMP (8h)		100 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	303 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Diacétone alcool	VEMP (8h)		50 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	238 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Alcool isopropylique	VECD		400 ppm		ACGIH , BC, ON
			500 ppm	1230 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h)		200 ppm		ACGIH , BC, ON

			400 ppm	983 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Noir de carbone	VEMP (8h)			3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON, RSST
Glycol de propylène	VEMP (8h)	Aérosol		10 mg/m <sup>3</sup>	ON , US AIHA
			50 ppm	155 mg/m <sup>3</sup>	ON
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.				
<b>Mesures de protection individuelle</b>					
<b>Yeux</b>	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes monocoques.				
<b>Mains</b>	Porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique.				
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail conformément aux directives de votre employeur.				
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.				
<b>Pieds</b>	Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.				
					
Lunettes de sécurité			Gants jetables de nitrile		

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Aérosol (liquide)	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Couleur</b>	N.Dis.	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	N.Dis.	<b>Point d'éclair</b>	N.Dis.
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	N.Dis. (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	57°C (134.6°F)	<b>Densité relative</b>	N.Dis. (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	N.Dis.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	N.Dis.	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% en poids de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.

COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatil (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatil (COV)	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune réactivité anticipée.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C. Risque de produire des peroxydes explosifs durant une exposition continue à l'air et à la lumière.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Oxyde de diméthyle	Inhalation	309 mg/l/4h	Rat	CL50
	Butan-2-ol	Ingestion	2193 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	24 mg/l/4h	Rat	CL50
	Diacétone alcool	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	4000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5 mg/l/4h	Rat	CL50
	Alcool isopropylique	Peau	13500 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	5045 mg/kg	Rat	DL50
			3600 mg/kg	Souris	DL50
	Glycol de propylène	Inhalation	66.1 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	6280 mg/kg	Rat	DL50
		Ingestion	18000 mg/kg	Rat	DL50
	Noir de carbone	Inhalation	>20 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	20800 mg/kg	Lapin	DL50
	Ingestion	>15400 mg/kg	Rat	DL50	
	Peau	>3000 mg/kg	Lapin	DL50	
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.				
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.			
	<b>Voie cutanée</b>	Le contact prolongé et répété peut causer des rougeurs, un assèchement de la peau et des gerçures.			
	<b>Voie respiratoire</b>	L'exposition à une haute concentration peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures et une dépression du système nerveux central, caractérisé par de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.			
	<b>Voie orale</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.			


	<p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutanés ou respiratoires.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b></p> <table> <tr> <td><b>Nom chimique</b></td> <td><b>CIRC NTP</b></td> </tr> <tr> <td>Noir de carbone</td> <td>2B -</td> </tr> <tr> <td>{[(2-Éthylhexyl)oxy]méthyl}oxirane produits de réaction avec l'éther (2:1) du polyéthylèneglycol avec le 2,4,7,9-tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol</td> <td>- -</td> </tr> </table> <p>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Contient un ingrédient possiblement cancérogène pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Le noir de carbone (CAS no 1333-86-4) est cancérogène par inhalation de la poussière chez les animaux (CIRC). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>	<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC NTP</b>	Noir de carbone	2B -	{[(2-Éthylhexyl)oxy]méthyl}oxirane produits de réaction avec l'éther (2:1) du polyéthylèneglycol avec le 2,4,7,9-tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol	- -
<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC NTP</b>						
Noir de carbone	2B -						
{[(2-Éthylhexyl)oxy]méthyl}oxirane produits de réaction avec l'éther (2:1) du polyéthylèneglycol avec le 2,4,7,9-tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol	- -						
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.						
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.						

## 12. Données écologiques


<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Poecilia reticulata - Guppy	CL50 >4100 mg/L; 96 h (CAS no 115-10-6)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie)	CE50 >4400 mg/L; 48 h (CAS no 115-10-6)
	Poisson - Leuciscus idus melanotus	CL50 3520 mg/L; 48 h (CAS no 78-92-2)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie)	CL50 2300 mg/L; 24 h (CAS no 78-92-2)
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50 2029 mg/L; 96 h (CAS no 78-92-2)
	Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin	CL50 420 mg/L; 96 h (CAS no 123-42-2)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie)	CE50 9000 mg/L; 24 h (CAS no 123-42-2)
	Plante aquatique - Algue verte, Pseudokirchnerilla subcapitata	CE50 >7000 mg/L; 72 h (CAS no 123-42-2) OECD 201
<b>Persistance</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement.	
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).	

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log Koe de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log Koe de >3 et/ou FBC >500).
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

 <b>Contenant</b>	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1950
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS INFLAMMABLES
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadien. Limites quantitatives : applicable pour des canettes d'aérosols contenant =< 1L chacune.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada &amp; US DOT)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 2.1
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>Guide des mesures d'urgence 2020</b>	<a href="#">126</a>
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	UN 1950. AÉROSOLS INFLAMMABLES. Classe 2.1 Programmes d'urgence (FS-No) F-D, S-U
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	UN 1950. AÉROSOLS INFLAMMABLES. Classe 2.1
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

### 15. Informations sur la réglementation

<b>CANADA</b>					
<b>Nom chimique</b>	<b>CAS</b>	<b>LCPE</b>	<b>LIS</b>	<b>LES</b>	<b>INRP</b>

Oxyde de diméthyle	115-10-6		X		X
Butan-2-ol	78-92-2		X		X
Diacétone alcool	123-42-2		X		
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X		X
Noir de carbone	1333-86-4		X		
{{(2-Éthylhexyl)oxy)méthyl}oxirane produits de réaction avec l'éther (2:1) du polyéthylène glycol avec le 2,4,7,9-tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol	857892-58-1		X		
Glycol de propylène	57-55-6		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada


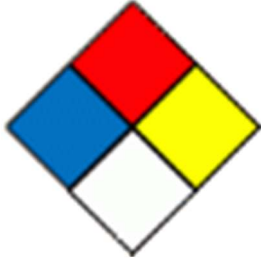
#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Oxyde de diméthyle	115-10-6	X				X		X		
Butan-2-ol	78-92-2	X								
Diacétone alcool	123-42-2	X								
Alcool isopropylique	67-63-0	X		X						
Noir de carbone	1333-86-4	X								
{{(2-Éthylhexyl)oxy)méthyl}oxirane produits de réaction avec l'éther (2:1) du polyéthylène glycol avec le 2,4,7,9-tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol	857892-58-1									
Glycol de propylène	57-55-6	X				X				


- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

#### Proposition 65 de l'État de la Californie



Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Noir de carbone	1333-86-4	X	
Autres réglementations	NFPA Code 30B : Niveau 1		
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p>  </div> </div>		

## 16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Premier Tech Home & Garden Inc 2021-10-13
Version	01
Autres informations	<p><b>RÉFÉRENCES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com">https://haz-map.com</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr">https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov</a></li> <li>- ECOTOX Knowledgebase, US EPA, <a href="https://cfpub.epa.gov/ecotox/search.cfm">https://cfpub.epa.gov/ecotox/search.cfm</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  AIHA: American Industrial Hygiene Association  HMIS: Hazardous Materials Identification System  NFPA: National Fire Protection Association  OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  NTP: National Toxicology Program  RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  SGH: Système général harmonisé  SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
Produit par	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>
 <p>Une vision globale de la prévention!</p>	